

VACANCES SCOLAIRES 2019/2020
pour les élèves de l'Académie de Caen

Rentrée des enseignants	29/08/2019	
Rentrée des élèves	02/09/2019	
Vacances de Toussaint	du vendredi 18/10/19 après la classe	au lundi 4/11/19 au matin
Vacances de Noël	du vendredi 20/12/19 après la classe	au lundi 6/01/20 au matin
Vacances d'Hiver	du vendredi 14/02/20 après la classe	au lundi 2/03/20 au matin
Vacances de Printemps	du vendredi 10/04/20 après la classe	au lundi 27/04/20 au matin
Vacances d'été	le vendredi 3/07/20 après la classe	

Pas d'école le vendredi 22 mai 2020

Le calendrier scolaire arrêté pour l'Académie de Caen est disponible toute l'année sur le site internet de l'école.



Visitez régulièrement et abonnez-vous à notre site internet pour connaître les actualités de l'école et découvrir les travaux de vos enfants.

(Taper sur google: ecole doisneau cherbourg)



Nous vous souhaitons une très bonne scolarité dans notre école !!

L'équipe enseignante

Ne pas jeter sur la voie publique

<http://ecole-robert-doisneau.etab.ac-caen.fr/>

Groupe scolaire Robert Doisneau
131 avenue de Paris
50100 Cherbourg-en-Cotentin
02.33.20.43.61
06.41.40.66.17
primaire.doisneau@gmail.com
ce.0501666p@ac-caen.fr



Groupe scolaire Robert Doisneau

Livret d'accueil des nouveaux élèves.



Robert Doisneau

est né en 1912, il est mort en 1994. Il fut un grand photographe Français à l'origine de photographies très célèbres en noir et blanc montrant la vie des Parisiens au milieu du 20^e siècle.

Bienvenue à vous et à vos enfants!

Ce guide pratique élaboré par l'équipe enseignante définit les règles de fonctionnement de l'école primaire en général et de notre école en particulier. Son but est de faciliter la vie de tous.

Comme toute collectivité, l'école possède un texte qui définit les droits, les devoirs de chacun et les principales règles à respecter. **L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation du règlement par ses parents.** Le règlement est établi à partir du règlement type départemental et approuvé lors du premier conseil d'école. Il vous est alors transmis, vous devez le signer pour attester que vous en avez pris connaissance.

Toutes les absences doivent être signalées par un appel téléphonique à l'école (répondre) ou par SMS et par un mot écrit dans le cahier de liaison. Les absences non justifiées et trop récurrentes peuvent faire l'objet d'un signalement auprès de l'inspection académique.

Le personnel de l'école

Le directeur : M. Guérin Permanence jeudi, vend

Les enseignants :

Classe multi-âges	Mme Baux	(mardi, mercredi, jeudi, vendredi)
	Mme Mochon	(lundi)
Classe multi-âges	Mme James	
U.E. mat.	Mme Lelong	
CP	Mme Capel	
CE1-CE2	Mme Mochon	(jeudi, vendredi)
	/	(lundi, mardi)
CM1-CM2	Mme Leterrier	
U.E. élém.	Mme Hasne	

Les assistantes pédagogiques

et auxiliaires de vie scolaire : Mme Simon

Le RASED : (Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté)

Le psychologue scolaire	Mme
Les enseignants spécialisés	Mme Jeanne, M. Robidel
Le médecin scolaire	Dr Laurent

Les ATSEM :

Mme Jacob
Mme Chaulieu

Tous les adultes de l'école ont comme priorité le bien-être des enfants pour les meilleurs apprentissages.

La vie à l'école

Notre école comprend 7 classes réparties dans deux bâtiments :

Le premier bâtiment regroupe les classes de maternelle. L'entrée et la sortie s'effectuent par la grille située 131 avenue de Paris.

Le second bâtiment regroupe les classes de cycles 2 et 3 (à partir du CP). L'entrée et la sortie s'effectuent par la grille du parking Doisneau côté jardin public.

Horaires

Respectez les horaires, c'est important pour votre enfant, c'est important pour tous les enfants.

Les horaires de l'école sont les suivants :

*8h40 à 11h40 et 13h40 à 15h55 (maternelle)
8h45 à 11h45 et 13h45 à 16h00 (élémentaire).*

Les grilles sont ouvertes 10 min avant le début des cours.

Informations diverses

• Sécurité des enfants et responsabilité des parents

En début d'année les parents remplissent **une fiche de renseignements** où ils indiquent si leur enfant a des problèmes de santé, doit suivre un régime, et donnent un numéro de téléphone pour les joindre en cas d'urgence. Il est indispensable de nous signaler tout changement pouvant survenir dans ces informations.

Une assurance couvrant les dommages (subis ou causés par l'élève) doit être contractée par les familles.

Les parents sont responsables des objets que les enfants peuvent apporter dans leurs poches à l'école. Les enfants ne doivent pas apporter d'objets dangereux ou qu'ils peuvent se disputer (téléphone, jouets, bijoux, argent, clés, médicaments, piles, bonbons, sucettes, chewing-gum... sont pour cette raison interdits à l'école). Les bonbons, chewing-gum, sucettes et autres friandises sont réservés aux jours de fêtes, ils doivent être remis à l'enseignant qui se chargera de la distribution.

• Information des parents

Les enseignant(e)s ont mis en place un **cahier de liaison**. Dans ce cahier, figurent **toutes les informations** essentielles à la vie de l'école (réunions et fêtes à venir, vie de la classe...) **vous devez les lire, les signer et y répondre** le cas échéant. De même vous devez prendre l'habitude de lire les affichages qui vous sont destinés (à l'entrée de l'école). En début d'année scolaire, **une réunion d'information** est organisée dans chaque classe. **Pour rencontrer les enseignants, il faut prendre rendez-vous avec eux**, en utilisant le cahier de liaison.

• Santé et bien-être des enfants

Les enfants doivent être **propres, en bonne santé et en état d'assumer le cours des activités de la journée (ayant suffisamment dormi)**. Les enfants malades ne peuvent pas être acceptés à l'école. **Nous n'avons pas le droit de donner des médicaments à l'école.**

Toute maladie contagieuse doit être signalée au directeur. Dans ce cas, l'enfant ne sera réadmis à l'école que sur présentation d'un **certificat médical** attestant la guérison clinique.

L'école est une collectivité regroupant une classe d'âge propice à la prolifération des poux. **En cas d'infestation, le directeur doit être prévenu** afin qu'il communique l'information aux familles. Il est alors de la responsabilité des parents d'effectuer le suivi de leur(s) enfant(s).

• Aide personnalisée

Sur proposition des enseignant(e)s et en fonction des difficultés des élèves, une aide personnalisée peut être proposée le midi. Une proposition écrite vous est transmise que vous retournez signée. Cette aide est facultative. L'élève redevient sous votre responsabilité à sa sortie.

• La coopérative scolaire

Cet argent qui est demandé aux parents sert à enrichir le quotidien de la classe (achats de livres, de jeux...).

Une participation (non obligatoire) de 8 euros est demandée mais **chacun donne ce qu'il peut selon ses moyens**.

• Le conseil d'école et les représentants des parents d'élèves

Au mois d'octobre ont lieu des élections pour choisir 5 **parents** représentant les autres. Leurs noms sont affichés au tableau d'affichage. **Ces parents élus assistent au conseil d'école** qui a lieu 3 fois par an. Le conseil d'école réunit le directeur, les enseignants, un représentant de la mairie, le réseau d'aide et les représentants de parents élus.

Pendant le conseil d'école, les représentants des parents peuvent poser des questions et donner leur avis sur les problèmes de l'école. A l'issue de chaque séance, un compte-rendu est rédigé. Un exemplaire est conservé par l'école, un autre est envoyé à l'inspecteur de circonscription et au maire. un dernier est affiché à l'entrée de l'école.

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Dans l'école, fonctionnent un service de **cantine et de garderie/aide aux leçons**. Ces deux services sont placés sous la responsabilité de la **mairie**.

Les enfants inscrits à la cantine sont pris en charge dans la cour à 11h45 par des adultes qui les accompagnent à la cantine située dans l'enceinte de l'école.

Les enfants inscrits à la garderie sont pris en charge le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h par un accès à la grille du parking Doisneau (près du bureau du directeur).

Des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont organisés chaque mardi de 16h à 17h30. Ce sont des activités ludiques ou culturelles gratuites.

Les inscriptions à ces services s'effectuent en mairie.

02.33.87.87.33

